

- Seule preuve officielle d'obtention de la médaille de l'expédition du Mexique, le brevet la décernant est le dernier de la série du Second Empire. Le précédent ceux des campagnes de la Baltique et de la Crimée autorisant le port des médailles commémoratives anglaises reçues par les militaires français, celui de la médaille de Sainte-Hélène attribuant cette médaille aux grognards du Premier Empire, et enfin les brevets des médailles commémoratives des campagnes d'Italie et de Chine.

Cet article est principalement axé sur l'étude des brevets, sur la forme et sur le fond, en recourant à la grille d'analyse fournie par la diplomatie¹. Cette étude est motivée par la découverte en 2020 d'un exceptionnel brevet attribué par un ministère qui jusque-là déléguait cette partie administrative au ministère de la Guerre... De plus, il complète un chapitre d'un ouvrage dédié aux brevets des médailles commémoratives du Second Empire publié par l'auteur aux éditions PBCO en 2011.

Contexte historique

L'expédition du Mexique, décidée le 31 octobre 1861 par la Convention de Londres, est initialement multinationale : la France, l'Angleterre et l'Espagne y participent. Elle est menée contre le président Juárez qui a suspendu le remboursement de la dette du Mexique envers ces trois pays. L'expédition française est placée sous le commandement² de l'amiral Jurien de La Gravière. Après l'occupation de Veracruz en janvier 1862, les Britanniques et les Espagnols se retirent du Mexique en avril 1862, estimant que les réparations obtenues leur suffisent : la France y reste donc seule.

Dès le début de l'expédition, le contingent français est touché de plein fouet par les maladies tropicales, notamment par le « vomito ».

L'entrée dans Mexico, le 7 juin 1863, a nécessité le sacrifice de la Légion étrangère à Camerone, le 30 avril. La France impose en juillet 1863 l'archiduc d'Autriche Maximilien

1. La diplomatie est une science développée à partir du xvii^e siècle par don Mabillon dans le but initial de juger de la sincérité d'un acte. La méthodologie élaborée pour comparer des actes de même provenance et évaluer par ce moyen l'authenticité d'un acte, fournit une grille d'analyse applicable à tout type d'acte, ancien comme moderne, que nous nous proposons d'utiliser pour identifier les caractéristiques principales des brevets décernés.

2. Plusieurs commandants en chef vont se succéder à la tête du corps expéditionnaire du Mexique : l'amiral Jurien de La Gravière (1862), le général de Lorencez (1862), le maréchal Forey (1862-1863) et le maréchal Bazaine (1863-1867).

comme empereur. Après une rébellion nationale et une lutte contre la guérilla organisée, le corps expéditionnaire est contraint de rembarquer et les derniers éléments quittent le Mexique le 17 mars 1867. L'empereur Maximilien, ainsi abandonné, sera vaincu et fusillé à Santiago de Querétaro le 19 juin 1867.

Création

Le décret impérial qui institue la médaille commémorative de l'expédition du Mexique est signé à Saint-Cloud le 29 août 1863. Il s'agit de la création de la dernière médaille commémorative française du Second Empire. Elle est destinée à tous les combattants français ayant participé à l'expédition du Mexique de 1862 à 1867.

Le modèle officiel de la médaille a été frappé par l'Administration des Monnaies et dessiné par le graveur général Albert Barre. L'avers est le même que celui des médailles commémoratives précédentes (la médaille d'Italie et la médaille de Chine), le ruban³ et le revers sont différents et sont décrits dans le décret du 29 août 1863.

Distribution

En recoupant les éléments trouvés aux Archives nationales et dans les archives de la Monnaie de Paris⁴, il apparaît qu'un total de 106 740 médailles du Mexique a été fabriqué par l'administration des Monnaies en trois fabrications distinctes (65 060 médailles en 1864, 18 000 en 1865 et 23 680 en 1867).

Le modèle de contrôle de la médaille est reçu par la commission le 27 janvier 1864, et la première livraison est faite le 4 février 1864, pour les ministères de la Guerre, de la Marine et des Colonies et des Finances (respectivement 10 000, 10 000 et 100 médailles). Les dernières livraisons se font au premier trimestre 1868, avec une ultime livraison de 3 000 médailles pour le ministère de la Marine et des Colonies le 13 mars 1868.

Aucun problème de fabrication n'a été rencontré pour la médaille du Mexique, mais les retards dans la fourniture des rubans par le fabricant reportèrent la date de distribution des médailles.

Au final, le ministère de la Guerre a reçu 52 765 médailles du Mexique, celui de la Marine et des Colonies 46 000, celui des Finances 100, les armées étrangères 7 135. De plus,

3. Selon la lettre du 26 octobre 1863 du ministère de la Maison de l'empereur dans le fonds Barre des archives de la Monnaie de Paris, le ruban est choisi par Napoléon III lui-même après plusieurs propositions et finalement parmi les trois dernières faites le 24 octobre 1863. Le ruban est fabriqué à Saint-Étienne par l'entreprise Neyret. La date du choix est confirmée par le ruban surechargé de ladite date et présent dans le carton F 70 147 des Archives Nationales.

4. Les archives de la Monnaie de Paris sont maintenant conservées au Service des Archives Économiques et Financières (SAEF).

République Française.

Le Président de la République Française;

Sur la proposition du Grand Chancelier de
l'Ordre National de la Légion d'Honneur;
Le Conseil de l'Ordre entendu;

Décide:

Article 1^{er}

Est privé définitivement, à compter de ce jour, du
droit de porter la médaille du Mexique;

1007/ie & 1119/ie 1876.
à 01 mai - décerné sur décret

1895 a76

Olivier (Pierre Théodore)
Amir, soldat au 9^{es} B^{at} de 1^{er} B^{rig}
de 1^{er} B^{rig} d'Afrique,
Condammé, le 20 juillet 1871, à
4 mois de prison pour escroquerie.

Article 2

736 médailles du Mexique furent conservées en réserve et 4 données par le ministère de la Guerre à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Ce n'est qu'en juillet 1871 que ces 736 médailles, qui étaient encore en dépôt dans la caisse du préposé comptable, sont remises aux Domaines et transportées par les soins de cette administration à la Monnaie.

Privation de
droit de port
de la médaille
commémorative
de l'expédition du
Mexique, 1876,
coll. privée.

Discipline

La circulaire du 15 mars 1864 du ministère de la Marine et des Colonies indique que les mêmes dispositions disciplinaires que celles concernant les précédentes médailles commémoratives sont prises pour les titulaires de la médaille du Mexique.

Ainsi, comme le montre le document de la page précédente, un ancien soldat du 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique (BILA) est privé définitivement du droit de porter sa médaille du Mexique par le Conseil de l'Ordre le 11 octobre 1876, après qu'il a été condamné à quatre mois de prison pour escroquerie le 20 juillet 1871.

Particularités

À l'instar des précédentes médailles commémoratives, l'administration des Monnaies ne frappe les médailles du Mexique que pour les commandes ministérielles. Il n'est possible, à cette époque, d'acheter une médaille de remplacement en cas de perte ou de détérioration, voire en cas de besoin d'un double, qu'auprès de fabricants privés. Ainsi de nombreuses variantes sont frappées par ces derniers, mais cette fois-ci, avant même la première distribution officielle aux différents ministères. En effet, des médailles sont mises en vente au Palais Royal dès la fin du mois de janvier 1864 : elles sont très proches du modèle officiel non encore distribué... Ceci, selon les propres termes d'Albert Barre, a sans doute été dû à l'indiscrétion de l'un de ses ouvriers qui a communiqué aux fabricants privés un spécimen sorti clandestinement de ses ateliers...

Rares sont les médailles que l'on trouve attribuées nominativement sur la tranche contrairement à ce qui s'est fait pour la médaille d'Italie.

Une anecdote a été trouvée dans les archives de la Guerre : 1 869 médailles du Mexique ont été volées à Silao, près de León au Mexique, le 24 mai 1864. Le courrier du 81^e régiment d'infanterie de ligne qui en était porteur s'est fait attaquer sur le trajet de Mexico à Guadalajara. Aussi, afin de remplacer les médailles perdues (les brevets ne semblent pas avoir disparu), le conseil d'administration du 81^e de ligne demanda le remplacement des 1 869 médailles commémoratives attribuées à ce régiment. Cette demande, appuyée par le commandant en chef de l'expédition, est acceptée par Napoléon III. Ce sont donc 1 869 médailles qui ont été livrées en plus au ministère de la Guerre pour le 81^e de ligne.

Dans l'instruction ministérielle du 12 octobre 1863, le ministre, secrétaire d'État de la Guerre, décide que l'obtention de la médaille du Mexique sera mentionnée sur les registres matricules après l'énonciation de la campagne et de la manière suivante : (*A reçu la médaille du Mexique*). Cette mention doit être reproduite sur les relevés de services, congés et autres pièces extraites desdits registres qu'il y aurait lieu de délivrer.

La médaille du Mexique n'est pas décernée aux militaires décédés avant la date de son institution, le 29 août 1863. Ainsi, la famille d'un sergent du 3^e régiment de Zouaves qui s'est signalé par sa bravoure à la prise de Puebla et qui est mort des suites de l'amputation de son bras droit au Mexique, le 14 mai 1863, n'a pas pu recevoir la médaille du Mexique en mémoire de ce sergent puisqu'il est mort avant le 29 août⁵...

Par la suite, les médailles du Mexique destinées à des militaires décédés après son institution appartiennent de droit aux familles des intéressés. Ce n'était donc que dans le cas où les héritiers des titulaires n'avaient pas pu être retrouvés que les médailles et les brevets étaient renvoyés au ministère d'appartenance, accompagnés d'un état signalétique faisant connaître les causes du renvoi.

À noter que les brevets de la médaille du Mexique perdus n'étaient pas remplacés par des duplicatas : un état des services était alors remis au demandeur par le ministère auquel appartenait l'ancien militaire et la mention des campagnes tenait lieu de brevet.

Différents types de brevets et nombres déposés

Le brevet de la médaille commémorative de l'expédition du Mexique possède les mêmes caractéristiques que ceux des précédentes expéditions. Très majoritairement décernés sous le Second Empire, certains brevets l'ont été sous la III^e République. Cette particularité fait que deux types de brevets sont définis pour cette médaille : le type « Second Empire » et le type « III^e République ».

Description d'un brevet selon la grille d'analyse diplomatique

Les caractères externes d'un brevet attribuant cette médaille commémorative indiquent qu'il est en papier qui peut être filigrané⁶, du format portrait et possédant deux feuilles. Une page mesure 20,5 cm ou 20,7 cm de large, et 31,5 cm ou 31,7 cm de long, selon les observations tirées de l'étude de dizaines de ces brevets. La mise en page est sobre, avec les armoiries impériales en en-tête, centrées. Seule la première page est imprimée avec des caractères de couleur noire, laissant des zones prévues pour être renseignées à la main. Certains brevets présentent sur le bord gauche une mention imprimée de la commande passée par le ministère auprès de l'imprimeur pour la fabrication du brevet.

Les caractères internes indiquent dans le *protocole* que ce sont des ministères de l'Empire français (ou de la République) qui sont les autorités supérieures d'attribution de ces brevets, définissant ainsi des modèles de brevets. Le *titre* est le même sur tous les brevets : « Médaille commémorative de L'EXPÉDITION DU MEXIQUE ». Cette dernière mention est imprimée en lettres majuscules noires avec un effet d'ombre blanche.

5. Lettre du 23 novembre 1864 du ministère de la Guerre en réponse à la demande de la famille.

6. Cette particularité du papier n'est trouvée que pour le modèle de la Guerre.

La *souscription* indique clairement l'autorité décernant le brevet et ceci induit différentes variantes comme cela est exposé plus loin : « Le Ministre de la Guerre », « Le Ministre de la Marine et des Colonies », « Le Ministre des Finances », « Le Préfet... » et « Les Membres du Conseil d'Administration ». Dans le texte, le *dispositif* identifie la certification faite par l'autorité « certifie que », l'*exposé* indique la raison de l'émission de ce brevet : « a pris part à l'expédition ⁷ » ou « a fait partie de l'expédition⁸ » ... « et a obtenu la médaille instituée par Décret impérial du 29 août 1863 ».

Dans le *protocole final*, la date de lieu est rarement imprimée, le cas échéant, elle indique Paris. Généralement cet emplacement est laissé libre pour une inscription manuelle. La date de temps est préidentifiée par l'impression de la date d'attribution à l'exception de l'année qui doit être remplie à la main.

Les *critères de validité* d'un brevet sont la signature de l'autorité (manuscrite ou par un tampon) et le cachet de l'autorité signataire (timbre humide à l'encre bleue ou noire) accompagné de celui de la grande chancellerie de la Légion d'honneur (timbre humide à l'encre bleue).

Pour finir, deux cartouches sont présents et indiquent un numéro d'enregistrement : l'un auprès du ministère de l'autorité signataire, l'autre auprès de la GCLH. Le premier numéro nous indique le nombre de brevets décernés par le ministère au moment de la signature, celui de la GCLH indique le nombre de brevets enregistrés pour cette médaille commémorative, tous ministères confondus ayant délivré des brevets.

Nombre de brevets décernés

Les brevets du ministère de la Guerre ont été attribués à partir du mois de novembre 1863. Le brevet le plus tardif consulté a été attribué le 1^{er} avril 1868 et son numéro d'enregistrement au ministère de la Guerre est le 51 152. Conformément à ce qui a été évoqué ci-dessus, on peut penser qu'il y a eu environ 52 200 brevets délivrés par ce ministère.

Les brevets du ministère de la Marine et des Colonies semblent n'avoir été attribués qu'après ceux du ministère de la Guerre, à partir du mois de novembre 1864. Le brevet le plus tardif rencontré a été attribué le 15 septembre 1875, il est enregistré sous le numéro 46 304 au ministère de la Marine et des Colonies. Ainsi, environ 46 300 brevets ont été délivrés par ce ministère.

Nous estimons qu'une centaine de brevets a été délivrée par le ministère des Finances.

L'estimation totale du nombre de brevets délivrés est de 98 600 brevets attribués aux combattants français engagés au Mexique.

7. Concerne les modèles de la Marine et des Colonies.

8. Concerne les modèles de la Guerre et ceux des Finances.

Ministère de la Guerre

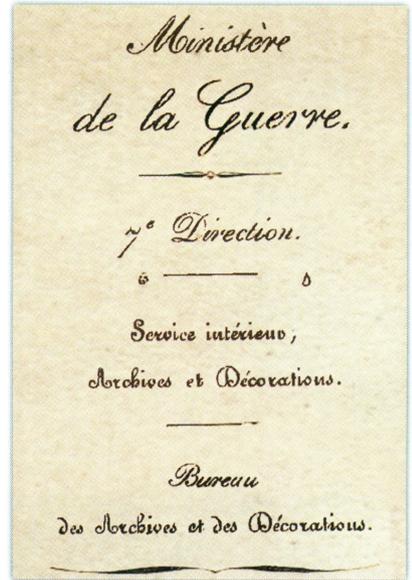
L'instruction du ministre, secrétaire d'État de la Guerre, du 12 octobre 1863, décrit la procédure de répartition de la médaille du Mexique. L'organisation choisie correspond à celle déjà utilisée pour la médaille commémorative de Chine. Des listes nominatives comprenant tous les militaires des corps qui ont fait partie de l'Armée du Mexique du 7 janvier 1862 (date de l'arrivée de la division navale devant Veracruz) jusqu'au 10 juin 1863 inclusivement (jour de l'entrée des troupes françaises à Mexico). Les cantinières sont admises dès cette instruction à concourir pour l'obtention de cette médaille.

Comme les troupes combattent encore à l'intérieur des terres après la prise de Mexico, la date de fin de présence donnant droit à cette médaille est une première fois reportée, en 1864, au 31 décembre 1863 pour les troupes débarquées. Pour finir, l'instruction du 9 juin 1865 annonce que, suite à la décision de l'empereur, la médaille est accordée à tous les militaires ayant fait partie du corps expéditionnaire, quelle que soit leur date d'arrivée au Mexique. À noter que des brevets ont été attribués au Mexique même par le commandant du corps expéditionnaire ou des autorités des services.

Comme indiqué précédemment, on peut estimer à six le nombre de variantes de brevets du modèle du ministère de la Guerre. Les deux exemples ci-après illustrent celles rencontrées lors des recherches, les autres doivent théoriquement exister si l'on se réfère aux variantes décernées pour les campagnes d'Italie et de Chine pour le même type de brevets : ministère de la Guerre. Il est admis qu'une sous-variante apparaît à l'été 1865 avec une nouvelle organisation de la 7^e direction du ministère de la Guerre qui est portée sur les éléments du brevet qui figurent sous l'intitulé du Ministère. L'image ci-contre présente la partie imprimée caractérisant cette sous-variante. Elle provient d'un brevet de la collection de Marcel Joussen-Anglade.

Le premier brevet du modèle du ministère de la Guerre présenté ci-après est décerné au capitaine d'état-major Charles Warnet, du modèle «*Le...*». Caractérisé par l'élément de la *souscription* qui débute par «*Le*», laissant la possibilité à l'autorité délivrant le brevet de décliner librement son titre. Celui-ci est signé par le maréchal Bazaine, commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique. Ce brevet est enregistré sous le numéro 44 au ministère de la Guerre et 16076 à la GCLH.

Le brevet suivant, caractérisé par l'élément du début de la *souscription* qui débute par «*Les Membres du Conseil d'Administration*», est la variante «*Le conseil d'administration*» du



En-tête d'un brevet de la médaille commémorative de l'expédition du Mexique, 7^e direction, coll. privée.

Ministère
de la Guerre.

Empire



Français.

7^e Direction

Archives

et

Décorations.

Médaille commémorative

de

L'EXPÉDITION DU MEXIQUE.

Le Général de Division,

Commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique,
certifie que M. Harriet, Charles Auguste
Reuil, Capitaine de 1^{er} Régiment,
a fait partie de l'expédition du Mexique et a obtenu la
Médaille instituée par Décret Impérial du 29 août 1863
Reuil, le 21 mars 1864

Vu et enregistré
au Ministère de la Guerre
sous le N^o 114

Reuil



Vu pour autorisation
et enregistré à la Grande Chancellerie de l'Ordre impérial
de la Légion d'Honneur sous le N^o 16046



In fine

Brevet de la médaille commémorative
de l'expédition du Mexique, second
Empire, ministère de la Guerre,
modèle « Les membres du conseil
d'administration », coll. privée.

Brevet de la médaille
commémorative de l'expédition
du Mexique, second Empire,
ministère de la Guerre, modèle
« Le ... », coll. privée.

Empire



Français.

Médaille commémorative

de

L'EXPÉDITION DU MEXIQUE.

Les Membres du Conseil d'Administration
du 1^{er} Régiment et jésuites au Régiment
certifient que M. Laborderie, Bernard
Sous-Lieutenant
a fait partie de l'expédition du Mexique et a obtenu la
Médaille instituée par Décret impérial du 29 août 1863.

M. Louis de Launay, le 31 Mai 1864

Le Capitaine 1^{er} de régiment
Le Lieutenant
L'Officier d'habillement
Le Capitaine
Le chef de Bataillon président

Vu et enregistré
au Ministère de la Guerre,
sous le N^o 21091



Vu pour autorisation
et enregistré à la Grande Chancellerie de l'Ordre impérial
de la Légion d'Honneur sous le N^o 26743



modèle du ministère de la Guerre. Il s'agit de la variante qui se rencontre le plus souvent. Ce brevet est attribué au sous-lieutenant Laborderie du 99^e régiment d'infanterie de ligne. Il est enregistré sous le numéro 25 091 au ministère de la Guerre et 26 743 à la GCLH.

Ministère de la Marine et des Colonies

L'instruction du 17 mai 1864⁹ du ministre de la Marine et des Colonies donne les directives pour la répartition dans la Marine impériale des médailles commémoratives de l'expédition du Mexique. Le droit à cette médaille est donné aux officiers, officiers mariners, sous-officiers, quartiers-maîtres, caporaux et brigadiers, matelots, apprentis marins et soldats, novices et mousses appartenant aux divers corps de la Marine, aux équipages de la flotte et aux corps de troupe du département qui, du 7 janvier 1862 (date du commencement de l'expédition) jusqu'au 17 mars 1867 (date à laquelle l'évacuation des troupes a été complètement terminée), ont fait partie :

- de l'équipage d'un bâtiment de l'État armé en guerre et placé sous les ordres du commandant en chef les forces navales de l'expédition du Mexique ;
- de l'équipage d'un bâtiment de l'État armé en transport et employé au service de l'expédition ;
- des détachements de marins, batteries, compagnies ou détachements des corps de troupe de la Marine ayant pris part à l'expédition ;
- des détachements des compagnies de gendarmerie coloniale, des compagnies indigènes d'ouvriers du génie, ainsi que de la compagnie franche des Antilles ayant également pris part à ladite expédition.

Comme pour la médaille de Chine, les agents civils des diverses catégories, tels que les magasiniers, les agents des vivres, les musiciens gagistes, qui ont fait partie de l'expédition pendant tout ou partie de la période identifiée plus haut, reçoivent la médaille du Mexique à l'exception, toutefois, des domestiques et cuisiniers des états-majors.

Selon les éléments recueillis lors des recherches sur la médaille du Mexique, les brevets du modèle du ministère de la Marine et des Colonies sont de six variantes différentes. Les quatre exemples ci-après en illustrent trois, puisque le modèle de la III^e République est également présenté. À noter que les brevets du modèle de la Marine et des Colonies ont tous une mention sur la gauche de la première page qui indique le numéro de commande passée par le ministère à l'imprimerie. Ainsi, le dernier brevet présenté ci-après a bien été commandé en 1874 par les autorités de la III^e République, attribuant encore une décoration créée sous le Second Empire.

La première variante de brevet présentée du modèle du ministère de la Marine et des Colonies est caractérisée par l'élément du début de la *souscription* : « *Le Préfet du...*

9. Instruction modifiée par une circulaire du 13 février 1865, modifiée elle-même par l'instruction complémentaire du 27 août 1867.



Ensemble de décorations incluant la médaille commémorative de l'expédition du Mexique, photographie, coll. privée.



Brevet du ministère de la Marine et des Colonies, second Empire, modèle «Le préfet», coll. privée.

arrondissement maritime». Ce brevet est décerné au deuxième maître voilier de 1^{re} classe Née et il est enregistré sous le numéro 22586 au ministère de la Marine et des Colonies et 70673 à la GCLH. Il a participé à des opérations donnant droit à cette médaille sur le *Forfait*.

Le deuxième brevet présenté est la variante «*Les Membres du Conseil d'Administration*», ici celui du 2^e régiment d'infanterie de la Marine, décerné au sous-lieutenant Aribat. Il est enregistré sous le numéro 7104 au ministère de la Marine et des Colonies et 43609 à la GCLH. Cette variante est décernée aux membres des régiments d'infanterie et d'artillerie de la Marine.

Le brevet suivant est la variante «*L...*» caractérisée par cet élément qui débute la *souscription*, beaucoup moins courante que les deux précédentes variantes présentées. Il est enregistré sous le numéro 28746 au ministère de la Marine et des Colonies et 79509 à la GCLH. Il est décerné au quartier-maître mécanicien de 2^e classe Tourret qui a servi sur le

86
Marine et Colonies.

Médaille commémorative

de

L'EXPÉDITION DU MEXIQUE.

Le Préfet du *3^e* arrondissement maritime

2468-1
certifie que le *N^o* Renaud Georges
1^{er} *M^{tr}* *Mécanicien* *1^{re}* *classe*

a pris part à l'expédition du Mexique étant embarqué sur
l'*Adonis* et a obtenu la Médaille instituée par

Décret du 29 août 1863.

Toulon, le *15* *Septembre* 1874.

Mougin



Vu et enregistré
au Ministère de la Marine et des
Colonies sous le N^o *45103*
45000

Marine. — Commande n^o 611. — 1874. (Tolléro n^o 105.)

Vu pour autorisation

et enregistré à la Grande Chancellerie de l'Ordre National

de la Légion d'Honneur sous le N^o *1196 (N. S.)*



suivie de la date de signature du brevet. La même observation est valable pour les textes correspondant aux enregistrements auprès du ministère et de la GCLH.

Au travers des états nominatifs consultés aux archives du musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, il apparaît que toutes les campagnes du Second Empire ont fait l'objet d'attributions très tardives du type de celle illustrée par ce brevet. Cependant, il s'agit du seul exemple rencontré à ce jour par l'auteur.

Compte tenu de la réinitialisation, à l'aube de la III^e République, d'une nouvelle série de numérotation de l'enregistrement des brevets à la GCLH (Nouvelle Série: N.S. sur le brevet) et en prenant en compte le numéro d'enregistrement du brevet présenté, il semble qu'au moins 1 700 brevets aient été délivrés sous la III^e République pour les campagnes du Second Empire.

Ministère des Finances

Les recherches menées au service des archives économiques et financières (SAEF) ont montré que le ministère des Finances procédait à la distribution des brevets et des médailles de façon autonome, contrairement aux précédentes campagnes du Second Empire. Ainsi, pour les campagnes de Crimée, de la Baltique, d'Italie et de Chine, c'est le ministère de la Guerre qui procédait à l'établissement des « titres » et ceux-ci étaient envoyés aux décorés par le ministère des Finances. Une centaine de médailles du Mexique a été provisionnée au ministère des Finances pour qu'il les envoie aux récipiendaires.

Le modèle du ministère des Finances possède une seule variante qui est « Le Ministre, Secrétaire d'État des Finances ». Dans les dossiers consultés¹⁰, il a été vu une dizaine de brevets du modèle « Ministère de la Guerre », variante « Le », renseignés par l'Inspecteur général des Finances, chef de la mission financière de l'expédition du Mexique. Mais ceux-ci n'ont pas été pris en compte sous cette forme par le ministre : de nouveaux brevets ont été envoyés aux récipiendaires, du modèle du ministère des Finances. Après décompte des noms dans les états disponibles au SAEF¹¹, il semble que près de cent personnes de ce ministère ont reçu la médaille du Mexique.

Le brevet de ce modèle est semblable au brevet des autres modèles, mais il présente la particularité qu'il n'est pas enregistré au ministère ; il l'est seulement à la GCLH.

Le rare brevet présenté ci-après est du modèle « Ministère des Finances », variante « Le Ministre Secrétaire d'État des Finances », attribué au contrôleur de 1^{re} classe des contributions directes Sauvalle. Il est enregistré à la GCLH avec le numéro 2. Une photographie du récipiendaire figure ci-dessous.

10. MEFR, Service des archives économiques et financières, B-0031417/1.

11. MEFR, Service des archives économiques et financières, B-0031415, B-0031417/1 et B-0031418.

Ministère
des Finances.

Direction
du Mouvement général
des Fonds.

Empire



Français.

Médaille commémorative

de

L'EXPÉDITION DU MEXIQUE.

Le Ministre Secrétaire d'Etat des Finances
certifie que *M. Sauvalle* (*Charles-Marie-Eugène*)
Contrôleur de 1^{re} Classe des Contributions directes
a fait partie de l'expédition du Mexique et a obtenu la
Médaille instituée par Décret Impérial du 29 août 1863
Fait à Paris, le *25 Février* 1864.

Sauvalle



Vu pour autorisation
et enregistré à la Grande Chancellerie de l'Ordre impérial
de la Légion d'Honneur sous le N^o 2.



Brevets étrangers de la médaille commémorative du Mexique

Le 16 mars 1867¹², Napoléon III décide de conférer la médaille commémorative française de la campagne du Mexique aux militaires des légions¹³ autrichiennes et belges qui ont pris part à cette expédition. Ainsi le ministère des Affaires étrangères a transmis aux légations concernées les 7 135 médailles du Mexique de la façon suivante : 5 913 pour la légion autrichienne et 1 222 pour la légion belge.

Il n'a pas été trouvé d'éléments concernant l'existence d'un brevet officiel attribuant les décorations aux Autrichiens ayant participé à cette campagne mexicaine. En revanche, un collectionneur belge a trouvé au centre de documentation du musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire de Bruxelles, un exemplaire de l'attestation de port délivrée par le colonel Van Der Smissen qui commandait la légion belge au Mexique. Jusqu'alors, seuls des éléments identifiant une attestation ont été publiés par Louis Leconte, ancien conservateur du musée royal en 1930¹⁴.

Dès la création de la médaille, l'empereur a prévu que la médaille serait distribuée aux troupes mexicaines alliées qui ont coopéré à l'expédition. Selon les éléments recueillis au SHD, 10 000 médailles étaient prévues dès le 7 août 1863. Finalement, aucun Mexicain ne reçoit cette médaille française qu'il aurait été difficile de porter au Mexique après 1867.

Un bataillon de soldats égyptiens est envoyé au Mexique de février 1863 à mars 1867, sans renfort ni relève. Ce bataillon est engagé dans les « *Tierras Calientes* » (Terres chaudes) puisqu'il est supposé plus résistant aux maladies tropicales, dont la fièvre jaune. Au départ d'Alexandrie à bord de la *Seine* le 9 janvier 1863, le bataillon est composé de 446 militaires et d'un interprète. Les hommes de ce bataillon se distinguent lors de l'expédition, et nombreux sont les officiers qui reçoivent la Légion d'honneur et les sous-officiers et soldats, la Médaille militaire. Seuls 313 d'entre eux rentrent en France, le 30 avril 1867. Le bataillon est passé en revue par Napoléon III, le 9 mai 1867, dans la cour des Tuileries. Il décore une dernière fois certains d'entre eux avant qu'ils ne repartent définitivement pour l'Égypte¹⁵.

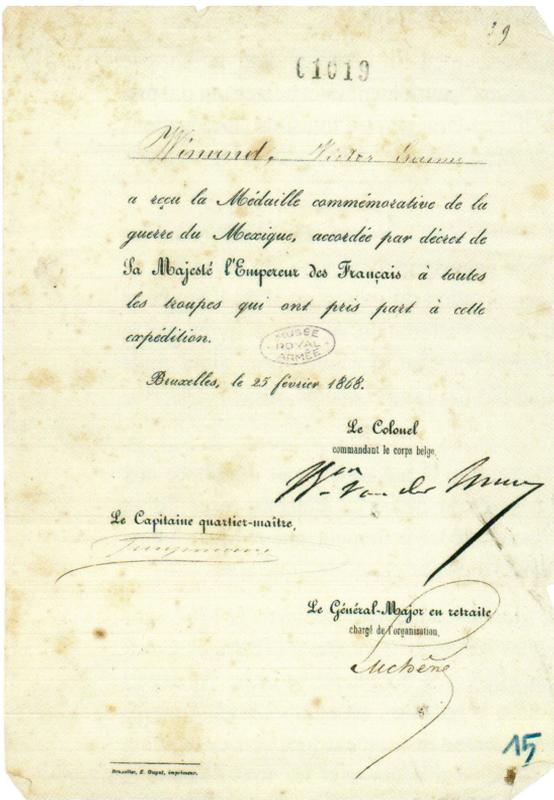
Bien qu'intégré à l'armée du Mexique et soldé par la France, il n'a pas été trouvé de traces du nombre exact de médailles décernées à ce bataillon égyptien ni d'éléments permettant de déterminer quel ministère fournit les médailles en question (c'est probablement le ministère de la Guerre qui s'en est chargé). Seule une photographie de 1867 d'un capitaine

12. Lettre du 6 avril 1867 du ministre de la Maison de l'empereur au ministre de la Guerre.

13. Les listes complètes des différents officiers, sous-officiers et soldats de ces deux légions figurent aux Archives nationales dans leur version originale (F70 147).

14. Dans LECONTE (L.), « Les distinctions honorifiques accordées aux membres du Corps expéditionnaire belge au Mexique, 1864-1867 », *Carnet de la Fourragère*, 1930, nr. III-1, pp. 65-74.

15. Éléments tirés de l'article de John Jayet, « Le bataillon nègre égyptien au service de la France pendant la campagne du Mexique de 1863 à 1867 », *Annales islamologiques*, volume 37, année 2003.



Autorisation de port belge de la médaille commémorative de l'expédition du Mexique, coll. Archives du musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire de Bruxelles.

du bataillon égyptien portant ses insignes de chevalier de la Légion d'honneur et la médaille du Mexique montre qu'ils l'ont effectivement reçue. L'auteur n'a trouvé aucune indication d'un brevet égyptien pendant ses recherches.

Conclusion

Les différents types et modèles du brevet de la médaille commémorative de l'expédition du Mexique en font un thème de collection à part entière. Même de nos jours (le modèle des Finances a été découvert en 2020 et l'exemplaire de l'autorisation de port belge en 2015), il est encore possible de faire des découvertes dans ce domaine encore peu exploré qu'est la diplomatique des brevets des médailles commémoratives d'expéditions, comme de la diplomatique de nos grands ordres nationaux... Ainsi, cet angle d'étude de la Légion d'honneur n'a jamais été réellement approfondi jusqu'à maintenant. Par exemple, l'ouvrage *La Légion d'honneur* de Jules Renault, publié en 1922 aux éditions Charles-Lavauzelle & Cie, propose une dizaine de reproductions de brevets, mais au maximum une

page d'explications. L'année 2022, année anniversaire de notre premier ordre national, sera-t-elle l'année de la publication d'une étude approfondie sur ce sujet? ■

Remerciements

L'auteur souhaite remercier Patrick Binet, qui nous a quittés en novembre dernier, Guy Deploige, Michel Gontier, Marcel Jousen-Anglade et Édouard Vasseur pour leur aide lors des recherches qui ont permis l'écriture de cet article. Un remerciement particulier à Laurent Chauvet pour sa relecture attentive.

Sauf mention contraire, les documents présentés font partie de la collection personnelle de l'auteur.